

2 FOSSES

Société par actions simplifiée
Au capital de 10.000 euros

Siège social : 2 rue des Fosses
35000 RENNES

979 262 607 RCS RENNES

* * * * *

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 MAI 2026

**L'an deux mille vingt-six,
Et le vingt-huit,
A onze heures,**

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires habilités.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|-------------------|
| • M. Thomas BOUAN DU CHEF DU BOS
Propriétaire de DIX actions, ci | 10 actions |
| • M. Gabriel BOUAN DU CHEF DU BOS
Propriétaire de DIX actions, ci | 10 actions |
| • Mme Marie BOUAN DU CHEF DU BOS
Propriétaire de DIX actions, ci | 10 actions |
| • Mme Odile BOUAN DU CHEF DU BOS
Propriétaire de DIX actions, ci | 10 actions |
| • La Société HOLDING GRAND CERF
Représentée par M. René BOUAN DU CHEF DU BOS
Propriétaire de SOIXANTE actions, ci | 60 actions |

M. René BOUAN DU CHEF DU BOS préside la séance en qualité de Président.

Le Président de séance constate que les associés présents possèdent 100 actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

(...)

L'assemblée générale sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président de séance rappelle que l'assemblée générale est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Paraphe

 Page 1 sur 3

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire

(...)

Ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire

- **Démission de Monsieur René BOUAN de ses fonctions de Président ;**
- **Nomination de la société HOLDING GRAND CERF en qualité de nouvelle Présidente de la Société ;**
- **Pouvoirs à donner en vue des formalités.**

(...)

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

(...)

TROISIEME RESOLUTION

(...)

QUATRIEME RESOLUTION

(...)

CINQUIEME RESOLUTION

(...)

SIXIEME RESOLUTION

(...)

SEPTIEME RESOLUTION

(...)

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, délibérant en forme extraordinaire, prend acte de la démission de Monsieur René BOUAN, de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour inclusivement, le dispense expressément de l'accomplissement de tout délai de préavis et lui donne quitus de sa gestion jusqu'à ce jour.

En conséquence, l'assemblée générale décide de nommer en qualité de nouveau Président, à compter de ce jour et sans limitation de durée :

La société HOLDING GRAND CERF
Siège social : 82 rue de Fougères – 35700 RENNES
Immatriculation : 898 475 645 R.C.S. Rennes

Représentée par Monsieur René BOUAN en sa qualité de Gérant

La société HOLDING GRAND CERF, représentée par son gérant, M. René Bouan, déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination ou à l'exercice par elle du mandat qui vient de lui être confié.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

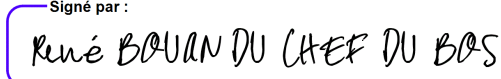
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

* * * * *

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et les associés présents ou leur mandataire.

**Pour extraits certifiés conformes à l'original
Le Président**

Signé par :

4E8816079D564F5...